

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 AOUT 2016
N°71/2016**

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE VINGT-NEUF AOUT

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 19 août 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., BARET E., CAILLAT G., CATTANI J.L., CHAIB J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGRO G., HAMEL E., KOENIG S., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S.

PROCURATION : CERONI J. à NIVON J.

ABSENTS : CHABANY S., ZANNI B.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, CATTANI Jean Louis est nommé secrétaire de séance.
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

FINANCES – RESTITUTION DE CAUTION – DECISION MODIFICATIVE

Monsieur Michel MENDEZ, adjoint délégué aux finances, informe que Monsieur Jérôme MATHIEU a quitté le logement sis Avenue Lesdiguières à Champ sur Drac qu'il louait à la commune. Ce dernier a versé lors de son aménagement une caution de 426. 86 €.

Suite à l'état des lieux effectué par les services communaux le 11 juillet 2016, aucune anomalie n'a été constatée. Il y a lieu de reverser cette caution à l'intéressé.

Cette somme actuellement inscrite au 165 (dépôts et cautionnements reçus) en recette d'investissement doit être reversée en mandat au 165.

Cet article n'a pas été approvisionné sur le budget communal 2016 et le chapitre 16 n'est pas assez créditeur. Il y a par conséquent lieu de procéder à une décision modificative :

- Article 231386 (travaux divers) - 500. 00 €
- Article 165 (dépôts et cautionnements reçus) + 500. 00 €

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

DECIDE l'ouverture de crédits suivante :

- Article 231386 (travaux divers) - 500. 00 €
- Article 165 (dépôts et cautionnements reçus) + 500. 00 €

Envoyé en préfecture le 05/09/2016
Reçu en préfecture le 05/09/2016
Affiché le **SLO**
ID : 038-213800717-20160829-D160829__3-DE

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 1^{er} septembre 2016.

Le Maire,

Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture
et de sa publication ou notification





